



Procès-verbal Comité syndical du 19 février 2018



Le lundi 19 février 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire dûment convoqué par courrier du 31 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire à 14 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, Directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture



Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018

Compte administratif 2017

Reprise du résultat de l'exercice 2017

Approbation du budget primitif 2018

Convention relative aux contributions financières pour l'année 2018

Contrat de ville de Provence – Alpes agglomération – Orchestre de quartier année 3

Classe à horaires aménagés musicale – Digne-les-Bains

Point pour information

Comptabilité analytique pour l'exercice 2017



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures 30.

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018

Le procès-verbal du 29/01/2018 est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 est présenté. Les montants enregistrés en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont en tous points identiques au compte de gestion de la pairie départementale.

La Présidente quitte la séance.

Robert Laurenti, 1^{er} Vice-Président, soumet le compte administratif au vote.

Adopté à l'unanimité.

Pour rappel, les éléments de la comptabilité analytique pour l'année 2016 avaient été présentés en comité syndical de décembre 2017.

Aujourd'hui il est proposé, à titre d'information, de présenter la comptabilité analytique 2017 en parallèle du compte administratif. Sur la base des dépenses réelles de fonctionnement (2 530 361,70 €) et d'investissement du compte administratif 2017, les éléments de la comptabilité analytiques font ressortir les coûts pour la musique, le théâtre et la danse par activité, par cycle et hors cursus.

Un 1^{er} tableau de synthèse par activité fait ressortir :

- 3 activités principales – enseignement, saison artistique, partenariats –
- les coûts sont dégagés pour chaque activité : par département de discipline pour l'enseignement, par catégorie de dépenses pour la saison artistique et les partenariats.

Concernant les TAPS sur les écoles de Manosque, la comptabilité fait ressortir le 1^{er} semestre 2017 puisque ce dispositif a été arrêté pour la rentrée de septembre 2017.

Concernant les TAPS sur la commune de Digne-les-Bains, un référendum sera mis en place par la Mairie le 22 février prochain pour déterminer la poursuite du dispositif pour la rentrée 2018.

Eric DOUCET indique que sur Digne-les-Bains un orchestre de quartier a été mis en place permettant ainsi de compenser l'absence d'interventions des enseignants du CRD dans le cadre des TAPS sur les écoles de Digne-les-Bains, les horaires ne correspondant pas. Suite à l'arrêt du dispositif sur les écoles de Manosque, un orchestre de quartier est également en cours d'élaboration avec les partenaires manosquins.

Nathalie Ponce-Gassier fait remarquer que 80 % des écoles du département ont arrêté le temps périscolaire dès septembre 2017.

Reprise du résultat de l'exercice 2017

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de clôture au BP 2018 de la manière suivante :

- 217 839.29 € en section de fonctionnement

- 49 547.67 € en section d'investissement.
La Présidente soumet le rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2018

Les éléments du BP 2018 sont présentés.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées en équilibre à hauteur de 2 559 778,92€ enregistrant une diminution de 0.22 % par rapport à 2017.

Concernant les participations des agglos, le montant de P2A est légèrement inférieur à 2017 contrairement à DLVA qui est légèrement supérieur. La fluctuation s'explique par quelques élèves en plus ou moins sur les effectifs de chaque agglo.

Robert Laurenti indique qu'il faut comparer la participation de DLVA à l'année 2015 correspondant à la parution de l'audit et qui enregistre une diminution ce qu'il lui semble aller dans le bon sens.

Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées en équilibre à hauteur de 86 454.28 € enregistrant une diminution de 27.25 % par rapport à 2017.

Concernant les recettes d'investissement, il est précisé que suite à la modification des statuts en 2017, les participations des 3 financeurs n'abondent plus l'investissement. La seule recette régulière est le produit des amortissements.

La Présidente soumet le rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Convention relative aux contributions financières pour l'année 2018

Les montants des contributions votés au BP 2018 et les modalités de versement des 3 financeurs sont détaillés dans la convention présentée en comité syndical.

La convention sera ensuite présentée devant chaque assemblée délibérante.

La Présidente soumet le rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Contrat de ville de Provence – Alpes agglomération – Orchestre de quartier année 3

L'orchestre de quartier du Pigeonnier entre sans sa 3^{ème} année de fonctionnement. Pour la rentrée 2018, il est nécessaire d'acter le plan de financement de cette action dans le cadre de la Politique de la ville de la P2A.

Benoît PAILLARD indique que le plan de financement est légèrement inférieur aux 2 années précédentes compte-tenu que l'acquisition des instruments nécessaires a été réalisée.

La répartition des financements entre l'Etat, la P2A et la CAF reste dans les mêmes proportions que l'année précédente.

Le nombre de participants s'élève à 20 élèves et parents auquel viennent s'ajouter 40 élèves de la chorale gérée par l'Education nationale durant les répétitions. L'orchestre de quartier est inscrit dans le projet de l'école du Pigeonnier.

La Présidente souligne la réussite de cet orchestre qui allie l'intergénérationnel et la mixité. Elle indique que 3 enfants et 1 adulte se sont inscrits au conservatoire. Sans doute que l'application du quotient familial a été également un élément incitatif d'inscription. Elle souhaite que cette action puisse également être menée sur le territoire de Manosque.

Eric DOUCET souhaite diversifier les actions du conservatoire.

Clotilde BERKI indique que le Gouvernement veut mettre en place dans les écoles le chant choral et souhaite savoir si le conservatoire a des informations à ce sujet.

Eric DOUCET répond que pour l'instant il n'y a pas de financements particuliers et que cette action est plutôt du ressort de l'Education nationale.

François MONIN indique que dans le cadre de l'enseignement artistique, il y a des crédits sectoriels culture que l'on peut aller chercher auprès de la DRAC.

La Présidente soumet le rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

Classe à horaires aménagés musicale – Digne-les-Bains

Eric DOUCET explique que l'objectif d'une CHAM sur le territoire dignois permettrait de rééquilibrer par rapport à la CHAM du collège du Mont d'Or à Manosque. Cette proposition avait été présentée en

comité syndical en 2014 et n'avait pas été retenue. Il est rappelé, suite à l'inspection du Ministère, que cette action fait partie des critères de classement retenus. Conformément à l'arrêté interministériel de 2002, cette action se situe vraiment dans le recherche de public n'ayant pas eu accès au conservatoire. La CHAM sera tournée vers les musiques actuelles et le jazz avec une prédominance sur la voix, permettant ainsi de limiter le transport d'instruments. Il ne s'agira pas d'un coût supplémentaire mais d'un temps d'enseignement conservatoire réservé qui se concrétisera par une perte financière au niveau des inscriptions estimée à 9 360 € pour 8 à 10 élèves. Ces élèves ne feront pas partie de l'effectif du territoire de la P2A mais du Département.

Yves Claudet précise qu'à son sens le transfert du contingent des CHAM permet de marquer l'engagement du Département dans les établissements scolaires qui relèvent de son domaine de compétence.

Francois Monin pose la question de l'avancement du projet avec le collègue.

Eric Doucet répond qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'avoir une position de principe du Comité syndical préalablement aux autres étapes d'avancement auprès du collègue. Néanmoins des contacts ont été pris.

Nathalie Ponce-Gassier souhaite savoir si les élèves pressentis en CHAM sont tous dans le même classe ou répartis dans différentes classes.

Eric Doucet indique que par exemple les élèves de CHAM du Mont d'Or sont issus de différentes classes mais que cette option peut être différente en fonction de la décision du collègue.

Nathalie Ponce-Gassier précise que la dotation horaire supplémentaire pour un professeur de collègue doit être discutée en conseil d'administration et qu'il lui semble que si cette question n'a pas été évoquée cela peut remettre en cause le démarrage de l'action pour la rentrée 2018.

Eric Doucet indique qu'il y a l'heure normale d'enseignement musical dont bénéficie chaque collégien et une heure dédiée à la CHAM.

Francois Monin précise que les CHAM doivent être accessibles à tous les collégiens et par conséquent doivent se dérouler pendant le temps scolaire.

Eric DOUCET indique que les élèves inscrits à l'orchestre de quartier pourraient intégrer les CHAM, ce qui permettrait une éducation musicale du CM1 jusqu'à la 3^{ème}.

Benoît Paillard informe qu'un projet existe avec le lycée Gilles de Gène en partenariat avec la Région, pour la mise en place d'un atelier musique actuelle, ce qui permettrait à des élèves d'avoir un parcours complet.

La Présidente soumet le rapport au vote.

Adopté à l'unanimité.

La séance est clôturée à 17 heures 30

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte	
Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Claude FIAERT, 2 ^{ème} Vice-Président Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	Excusé
Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	Excusée
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	